

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
37 AVENUE DE LA GARE - 70290 CHAMPAGNEY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 JANVIER 2015 A 9 HEURES 30**

Nombre de membres en exercice : 30
Date des convocations : 13/01/2015
Date d'envoi des convocations : 19/01/2015
Date d'affichage : 19/01/2015

L'an deux mille quinze, le 24 janvier à 9 heures 30, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis à la salle du Conseil de la mairie de Champagny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roland GERMAIN.

Etaient présents : MM. GERMAIN –RAYMOND – HARTMANN – NICODEME – LAMBOLEY – JACOBBERGER – KLEMANN – JEANROY – FRADET – JARDON – MULLER D. – CROISSANT – GROSJEAN – SCHERRER – CIVELLI – GARNIER – MARTIN et MME BONJOUR.

Etaient excusés : MM. ABRY – MULLER R. – LECOSSOIS (donne pouvoir à M. GERMAIN) – JOSSE (donne pouvoir à M. CIVELLI) – ROLLIN (donne pouvoir à Mme BONJOUR) – CLEMENT – Mme CARDOT (donne pouvoir à M. GARNIER).

Etaient absents: MM. CLAUDEL – THIMEL – RICHARD – ALEXANIAN – SURLEAU.

Etaient également présents : Mme Aurélie JEANPIERRE (Trésor Public de Champagny), M. Fabien HERRIAU (responsable Technique) et M. Jean-Claude LAFAY (Cabinet André).

M. CROISSANT a été élu secrétaire de séance.

Le président remercie les personnes présentes, souhaite une très bonne année 2015 à tous et propose une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de janvier 2015. Le président ouvre la séance.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le Président informe les membres de l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire doit comporter les informations sur les dépenses et recettes envisagées pour l'année 2015.

Le bilan 2014 peut être qualifié de « bon ». En effet, les décisions prises, et le concours des agents des services administratifs et techniques, ainsi que de Mme Jeanpierre, du Trésor Public de Champagny, ont contribué aux bons résultats.

De plus, d'après les premiers chiffres de la vente d'eau et de la production : 1 072 179.00m³ vendus pour 1 278 374.00m³ produits : le rendement sera d'environ 84%.

Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement : environ 1 500 000.00€ : les dépenses sont les charges à caractères générales, la rémunération des agents, des élus ainsi que les charges financières.

Les recettes de fonctionnement : environ 1 500 000.00€ : les recettes sont principalement les ventes d'eau aux abonnés et aux clients.

Pour rappel, les tarifs de la vente d'eau ont été décidés lors des réunions du 16/11/2013 et du 06/12/2014, soit :

- Redevance fixe : 36.00€ HT au 01/01/2015,
- Tarifs de la consommation : 1 à 120m³ : 1€ HT/m³, 121 à 360m³ : 0.97€ HT/m³, au-delà : 0.90€ HT/m³, tarif collectivités : 0.78€HT/m³.
- Tarifs des fontainiers : les tarifs restent inchangés depuis le 16/11/2013.

Pour la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement : environ 1 140 000.00€ budgétisé de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2015 :	MONTANT
TERRAINS CHÂTEAU D'EAU : <i>compte 2111-21</i>	5 000.00 €
BÂTIMENT : <i>compte 21351-21</i>	200 000.00 €
MATERIEL INDUSTRIEL : <i>compte 2154-21</i>	43 800.00 €
COMPTEURS : <i>compte 21561-21</i>	20 000.00 €
MATERIEL TRANSPORT : <i>compte 2182-21</i>	30 000.00 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFO : <i>compte 2183-21</i>	10 000.00 €
MOBILIER : <i>compte 2183-21</i>	10 000.00 €
sous-total 1	318 800.00 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2015 :	MONTANT
ETUDES : <i>compte 2031-20</i>	15 000.00 €
sous-total 2	15 000.00 €

INVESTISSEMENTS 2014 : <i>compte 2315-23</i>	MONTANT
PLANCHER BAS : rue des Vieux Prés (Lacreuse)	60 000.00 €
PLANCHER BAS : rue de La Chaillée	65 000.00 €
CHAMPAGNEY : réparation cuve château d'eau	10 000.00 €
PRES GRANGE : aire de stockage	5 000.00 €
Equipement nouveau puits St Antoine (canalisations, regard d'équilibre, pompes)	155 000.00 €
sous-total 3	295 000.00 €

INVESTISSEMENTS 2015 : <i>compte 2315-23</i>	MONTANT
PLANCHER BAS : Les Bouquottes	33 000.00 €
FRAHIER : Rue des Barres	57 000.00 €
FRAHIER : Rue de la Noirie	65 000.00 €
CHALONVILLARS : feeder 1	72 000.00 €
CHALONVILLARS : feeder 2	47 000.00 €
LAIRE : rue des Crêts (parallèle assainissement)	112 000.00 €
CHAMPAGNEY : Rue de la Gare	121 000.00 €
sous-total 4	507 000.00 €
TOTAL GENERAL	1 135 800.00 €

Les dépenses d'investissement : environ 1 140 000.00€ budgétisé en contrepartie des dépenses, il s'agit des subventions à percevoir, des participations des communes et éventuellement d'un emprunt, dont le montant reste à déterminer.

Concernant les périmètres de protection: le syndicat a reçu le rapport de l'hydrogéologue agréée, M. Revol, qui précise pour les trois sources :

- Saint Antoine : qu'une modification des périmètres de protection ne sera faite malgré la création du nouveau puits (n°5), seuls quelques arbres sont à couper. De plus, les anciens puits peuvent être améliorés : il n'y a pas d'encombrement, mais les crépines sont bouchées.
- Près de la Grange : pas de modification significative,
- Source Bellefontaine : il reste à entourer la source, même si le terrain est difficile d'accès.

Concernant la commune de Plancher les Mines : le travail du Cabinet André et du service technique continue, dans les prochaines semaines, une réunion de la commission de travail établira les contraintes de chacun.

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2015.

Le budget 2015 prendra en compte les évolutions de tarifs votés pour l'exercice 2015 (tarif aux abonnés et tarif aux communes clientes en hausse suivant les nouvelles conventions).

Modalités de vote : pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 0.

<p>2) APPEL D'OFFRES TOPOGRAPHIE : ENQUÊTE PARCELLAIRE DES CHÂTEAUX D'EAUX ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</p>
--

Le président rappelle que le syndicat a lancé une consultation de plusieurs géomètres afin d'avoir une étude sur les terrains sur lesquels les châteaux d'eau du syndicat sont installés. Les terrains, une fois bornée pourront être rachetés, éventuellement, aux communes, le syndicat pourra dès lors mettre en œuvre les périmètres de protection des châteaux d'eau et de sécuriser ces zones. Le résultat de l'appel est le suivant :

- Cabinet Rollin : excusé, pas de réponse,
- Cabinet d'Etudes Delplanque : estimation : 16 860.00€ HT,
- Cabinet d'Etudes André : excusé, pas de réponse.

La personne responsable des marchés, (le président) a ouvert les plis, le 21 janvier 2015, au siège du syndicat, avec les membres de la commission d'appel d'offres en procédure adaptée. Le candidat retenu pour l'appel d'offres ci-dessus, Le président propose que les membres présents votent pour ces choix.

Choix du cabinet d'études pour le marché de l'enquête parcellaire des châteaux d'eau et des ouvrages hydrauliques.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition du président et de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, accepte que le candidat retenu soit le Cabinet d'Etudes Delplanques.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

3) APPEL D'OFFRES ANALYSES D'EAU

Le président rappelle que suite à l'épisode de pollution de l'eau en octobre 2014, le syndicat a lancé une consultation de plusieurs laboratoires afin d'avoir des analyses d'eau, sur demande du syndicat, et d'avoir une meilleure information quant au traitement de l'eau distribuée.

Le résultat de l'appel est le suivant :

- Bureau Veritas : excusé pas de réponse,
- Laboratoire Sercovam : excusé, pas de réponse,
- Laboratoire bactériologie des Eaux du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon : excusé, pas de réponse,
- Laboratoire d'analyses des Eaux de La Charmotte : pas de réponse
- Laboratoire Qualio : pas de réponse
- Laboratoire bactériologie Départemental de Vesoul :
 - o Analyse type D1 urgente + spores anaérobies : 152.34€ HT par analyse,
 - o Analyse type D1 programmée : 92.82€ HT par analyse,

La personne responsable des marchés, (le président) a ouvert les plis, le 21 janvier 2015, au siège du syndicat, avec les membres de la commission d'appel d'offres en procédure adaptée. Le candidat retenu pour l'appel d'offres ci-dessus, Le président propose que les membres présents votent pour ces choix.

Choix du laboratoire d'analyses pour le marché des analyses d'eau pour l'année 2015:

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition du président et de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, accepte que le candidat retenu soit le Laboratoire bactériologie Départemental de Vesoul.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

4) APPEL D'OFFRES POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU MARCHÉ 2015-2016

Le président rappelle que conformément aux décisions prises, un appel d'offre pour les travaux 2015-2016, a été lancé sous la forme appel d'offre à procédure adaptée. Voici les réponses reçues :

- Lot n°1 : réseaux : 4 offres reçues :
 - o Entreprise SURLEAU COLAS : 399 815.00€ HT,
 - o Entreprise STPI : 349 198.00€ HT,
 - o Entreprise SADE : 428 552.25€ HT,
 - o Entreprise DODIVERS : 415 457.50€ HT,
- Lot n°2 : génie civil : 2 offres reçues :
 - o Entreprise SADE : 68 855.00€ HT,
 - o Entreprise PERSONENI : 118 450.00€ HT,
- Lot n°3 : équipements : 1 offre reçue :
 - o Entreprise OGELEC : 23 691.00€ HT.

La personne responsable des marchés, (le président) a ouvert les plis, le 21 janvier 2015, au siège du syndicat, en présence des membres de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée. Les candidats retenus pour les lots sont les suivants :

- Lot n°1 : réseaux : Entreprise STPI : 349 198.00€ HT,
- Lot n°2 : génie civil : Entreprise SADE : 68 855.00€ HT,
- Lot n°3 : électromécanique : Entreprise OGELEC : 23 691.00€ HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, sur la proposition du président et de la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée, accepte la liste des candidats retenus par le président et la commission d'appel d'offres des marchés à procédure adaptée.

Modalités du vote pour : 22, vote contre : 0, abstention : 0.

**5) AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION A
COMPTER DU 01/04/2015**

Vu le décret 85-603 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la convention d'adhésion au service de médecine du CGD70 ;

Le Président expose :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive,
- Le CDG70 a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel la collectivité a conventionné,
- Que compte tenu du taux élevé des absences injustifiées aux visites médicales occasionnant un dysfonctionnement dans l'organisation des visites, le conseil de la facturation des visites non excusées dans les délais impartis,
- Que l'avenant proposé concerne uniquement les conditions tarifaires de la facturation des absences injustifiées aux visites médicales et des vaccinations, sans autre impact sur le taux de cotisation, et prévoit une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Le comité, après avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.

M. Martin a quitté l'assemblée avant le vote à 10h15.

Résultat du vote : voix pour : 21, abstention : 0, Contre : 0.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Commune de Mandrevillars :
Suite au courrier reçu de M. Sombsthay, maire de Mandrevillars, pour le calcul de sa participation aux travaux, une rencontre est organisée le jeudi 19/02/2015, avec l'entreprise STPI, le Cabinet d'Etudes André, et M. Herriau du Syndicat, les courriers sont partis pour cette réunion.
- 2) Article de presse de M. Fernand Burkhalter, maire de la commune d'Héricourt, relatif au prix de vente d'eau trop élevé vendu par le syndicat. Le président a rédigé un courrier de réponse à cet article et propose de l'envoyer. Le comité accepte cette réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h35.

Le Président.

Roland GERMAIN.